

Perspectives Forêts



Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent



Novembre-Décembre 2008

Volume 12, no. 5

Sommaire

Marché du sciage en quelques chiffres | Production des contingents 2 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent 3

La Financière agricole du Québec 4

MARCHÉ DES PÂTES, PAPIERS ET PANNEAUX

Les livraisons continuent partout

Au moment de mettre sous presse, les livraisons se déroulaient bien tant au niveau du marché de la pâte feuillue que de la pâte résineuse. Nous profitons de l'occasion pour remercier les producteurs de leur précieuse collaboration. Notez que malgré l'arrêt de production temporaire des deux usines de Matane (Tembec inc. et Smurfit Stone inc.), ces dernières continuent de recevoir les livraisons des producteurs forestiers. (Suite en page 2)

CAMPAGNE ÉLECTORALE LE SYNDICAT INTERPELLE LES CANDIDATS

Lors d'une conférence de presse tenue le 13 novembre, le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent a interpellé les candidats voulant représenter le Bas-Saint-Laurent à l'Assemblée nationale. Rappelons que depuis plus d'un an, le Syndicat demande que soit mis en place un programme de mesures d'urgence pour aider les producteurs à passer au travers de la crise ainsi qu'un financement adéquat des activités de mise en valeur.

L'organisation a rappelé la crise du revenu qui affecte les producteurs forestiers depuis l'année 2005, et ce, malgré que le marché des pâtes, papiers et panneaux se maintienne. Le Syndicat a fait état des difficultés rencontrées

par les producteurs dans cette crise qui affecte le marché du sciage. Toutes essences confondues pour le marché du sciage, pour la période de janvier à septembre des années 2005 à 2008, le revenu des producteurs en provenance de ces marchés est passé de 42 M\$ en 2005 à 12 M\$ en 2008, se traduisant par une baisse de plus de 70 %. Ce qui fait dire au président du Syndicat, M. Jean-Louis Gagnon, que le pire qu'il craignait il y un an, alors que le Syndicat interpellait le gouvernement pour venir en aide aux producteurs, est malheureusement arrivé. « Les producteurs se sont encore appauvris. Des mesures d'aide ont été annoncées pour les travailleurs et l'industrie, mais aucune pour les producteurs qui demeurent oubliés ».

(suite en page 2)

PARRAINAGE EN FORÊT PRIVÉE

Les générations se rencontrent

Le 20 septembre 2008 marquait la première rencontre entre les parrains et parrainés participant au programme de parrainage du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent. Neuf dyades ont été formées.

Au printemps dernier, les producteurs intéressés par l'expérience avaient reçu une formation quant au rôle de parrain. Au cours de cette même période, un atelier avait été organisé sur les objectifs d'une relation de parrainage pour les jeunes à la recherche d'un parrain. Un jumelage entre les participants a par la suite été effectué et se concrétisait en septembre dernier.

Mentionnons que suite à cette première rencontre, les dyades ont débuté leur relation de parrainage qui doit durer deux ans. Ajoutons que l'objectif du projet est essentiellement de permettre à la jeune relève de bénéficier de l'expertise et des conseils d'un propriétaire forestier expérimenté et qu'il s'agit, par ailleurs, d'une initiative unique en forêt privée au Québec.

Nous profitons de l'occasion pour souligner l'implication remarquable des parrains engagés dans cette démarche et l'ouverture des jeunes désireux d'apprendre de ces producteurs forestiers expérimentés.

La réalisation de cette initiative prévue au Projet de développement durable de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent, est rendue possible grâce à la contribution du ministère des Ressources humaines et du Développement social Canada, par le biais de l'Initiative en matière de développement de compétences en milieu de travail. Les organismes suivants collaborent aussi avec le Syndicat des producteurs forestiers dans cette démarche : l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, les Centres locaux de développement des MRC suivantes : Rimouski-Neigette, Rivière-du-Loup, La Mitis, La Matapédia et du Témiscouata et la SADC de Rimouski-Neigette.



Les parrains et parrainés se rencontrent pour la première fois le 20 septembre au siège social du Syndicat et se préparent à la réalisation d'exercices de communication pour apprendre à se connaître. Chaque dyade est engagée dans une relation de parrainage pour les deux prochaines années.



MOT DU PRÉSIDENT

Défendre les intérêts des propriétaires forestiers

Deux chiffres pour bien refléter la situation : pour la période de janvier à septembre des années

2005-2008, les livraisons aux usines de bois de sciage ont diminué de près de 60 %; pour la même période, les revenus des producteurs ont quant à eux chuté de plus de 70 %. Cette crise forestière ne finit plus d'appauvrir les producteurs et leur syndicat ainsi que tout le milieu rural.

Autre situation inquiétante, le Conseil de l'industrie forestière, avec l'appui d'organismes provinciaux, demandait en commission parlementaire sur le nouveau régime forestier que le coût de la fibre soit réduit au plus bas en forêt publique, ce qui aurait pour effet d'accroître la pression pour baisser les prix du bois de la forêt privée. Si on y ajoute le travail actif de certains détracteurs qui souhaitent voir le Syndicat et la portée de ses actions s'affaiblir, il y a de quoi être inquiet pour l'avenir de la forêt privée et ceux qui en vivent. Mais en ces temps durs, je pense plutôt que la raison première qui a amené nos pionniers à s'organiser collectivement a plus que jamais son sens, celle de défendre les intérêts des propriétaires forestiers.

À ce sujet d'ailleurs, nous avons de bonnes nouvelles : le marché des pâtes, papiers et panneaux s'est révélé non seulement très bon en 2008 mais est assuré pour 2009, à moins d'événements fortuits. Grâce à notre travail acharné, nous faisons partie des régions qui n'ont pas subi de baisses de marché dans ce secteur. Nos outils de mise en marché collective

font leur preuve encore une fois. Nos clients reçoivent une assurance d'approvisionnement; et nous, comme producteurs, avons une garantie de quantités de bois à mettre en marché.

Malgré tout ça, la situation financière du Syndicat est loin de s'améliorer, et ce, en raison de l'effondrement du marché du sciage résineux. Même si nous avons diminué les frais d'administration de plus de 14 % entre 2006 et 2008 et que nous avons réduit les effectifs du personnel et les heures travaillées, le conseil d'administration ne voit pas encore quand il pourra rétablir les prix provisoires aux producteurs, diminués de 8% depuis 2007. L'une des solutions à court terme qui aurait permis de dégager une marge de manœuvre pour y arriver, résidait dans l'établissement d'une contribution à l'hectare pour l'ensemble des producteurs visés par le plan; proposition issue d'un comité de travail formé de délégués et d'administrateurs et qui fut discutée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 octobre.

Nous avons cru qu'il pouvait s'agir d'une solution au problème longtemps décrié en assemblée, à savoir que tous les propriétaires visés par le plan devraient contribuer à défrayer les coûts du journal et des activités syndicales et non seulement ceux qui mettent du bois en marché. Les délégués ont refusé cette proposition à la majorité. Nous avons alors reçu plusieurs critiques négatives, dont un manque d'information sur le sujet et de temps pour en discuter. Lors d'une prochaine séance du conseil d'administration, ces commentaires serviront à dresser le bilan de la situation à

l'égard de la question. J'avoue être déçu du refus des délégués de s'engager dans ce projet, mais notre devoir est d'accepter la situation et de travailler dans un esprit de solidarité pour trouver d'autres solutions à la crise.

À ce sujet, le Syndicat prépare actuellement un plan d'action pour faire face aux mois à venir. Je compte proposer au conseil d'administration la possibilité de recevoir des producteurs désireux de partager des éléments de solution lors des prochaines séances du conseil. Ces entretiens s'inscriraient dans la suite du processus de consultation que nous avons amorcé cet été avec le comité de travail formé de délégués et du conseil d'administration. Nous prendrons le temps d'écouter ceux et celles qui souhaitent apporter des idées novatrices et constructives.

En cette période difficile, je ne saurais trop rappeler l'importance de demeurer solidaires. Je vous invite d'ailleurs à lire le cahier souvenir sur le 50^e anniversaire de notre mise en marché collective. « La Loi sur la mise en marché a sauvé le milieu rural », nous dit M. Léonard Otis, président fondateur du premier plan conjoint. Les temps difficiles que nous vivons rappellent étrangement les années 1950 où les producteurs, pour survivre à une grave crise économique, créaient leurs structures de mise en marché collective pour défendre leurs intérêts... l'histoire nous démontre avec force qu'ils ont eu raison.

Jean-Louis Gagnon

En manchette 50^e anniversaire

À lire : cahier souvenir sur le 50^e anniversaire de la mise en marché collective au Bas-Saint-Laurent

La forêt privée
du Bas-Saint-Laurent

**PRIX DU BOIS**

Consultez notre site Internet
www.spfbsl.com



MARCHÉ DES PÂTES, PAPIERS ET PANNEAUX

(suite de la page 1)

Les livraisons se poursuivent auprès de l'ensemble des usines de pâtes, papiers et panneaux du territoire qui comptent sur l'approvisionnement de la forêt privée pour maintenir leur niveau d'activité. Rappelons que près de 150 000 tonnes métriques humides (TMH) et 45 000 mètres cubes apparents (MCA) de bois, ainsi que 5 000 TMA d'arbres en longueur ont été convenus par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent pour approvisionner les usines.

Malgré la mauvaise situation des marchés du sciage résineux qui affecte au plus haut point la situation économique des producteurs, le Syndicat rappelle que la production de bois pour le marché des pâtes, papiers et

panneaux, ainsi que celle destinée aux usines de sciage de feuillus, représente une opportunité pour les producteurs de maintenir un revenu en provenance de leurs boisés.

QUESTIONS sur la mise en marché ?

N'hésitez pas à contacter l'équipe du Syndicat au (418) 723-2424.

Coordination de la mise en marché :

Robin Lavoie

Contingents et mise à jour des dossiers :

Denis Vignola

Paiement :

Louise T. Dumais

Livraison de vos bois :

Gaston Fiola : 418 725-9830

François Ouellet : 418 725-9840

CONTINGENTS : VOTRE PRODUCTION EST IMPORTANTE

Si vous n'avez pas produit en totalité votre contingent

Nous vous invitons à le faire le plus rapidement possible (**avant le 20 décembre**) car les usines comptent sur vous pour maintenir leur niveau d'approvisionnement avant la période des Fêtes. Les changements de températures de la saison pouvant facilement détériorer la qualité de vos chemins et leur accessibilité, nous vous recommandons par ailleurs de prévoir que vos empilements de bois soient accessibles facilement en période hivernale, et ce, afin de faciliter le plus possible le travail des transporteurs.

Si vous désirez obtenir des quantités supplémentaires

Nous vous invitons à nous contacter au 418 723-2424. Le Syndicat pourra vérifier rapidement s'il peut répondre à vos besoins de production d'ici la fin de l'année.

Bons de transport

Si votre bois est produit avant la période des Fêtes mais que le transporteur n'a pu venir le chercher, assurez-vous que ce dernier ait vos bons de transport en sa possession afin de conserver la validité de votre contingent 2008. De cette manière, vos bons seront traités en priorité en début d'année 2009. Sinon ils ne pourront être valides.

Valorisation de la biomasse forestière et agricole

Un projet financé par le Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ) a été élaboré par la Fédération régionale de l'UPA et le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, et ce, afin de répertorier les volumes de biomasse forestière et agricole disponibles et élaborer un processus de mise en valeur. Les partenaires visent le démarrage d'un projet concret en 2009. Une technologie a été élaborée et permettrait de transformer la biomasse en une matière appelée « charbon vert » et qui pourrait être utilisée directement dans des fournaies, afin de produire de l'énergie, ou transformé pour devenir des biocarburants. Utilisée à des fins expérimentales, cette technologie demeure toutefois à vérifier dans un contexte de production industrielle. Un dossier à suivre au cours des prochains mois.

CERTIFICATION : un meilleur prix pour la fibre certifiée?

Des discussions sérieuses sont en cours entre le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent et des acheteurs afin que l'on puisse reconnaître que les bois certifiés ont une valeur économique différente des bois non certifiés. Ces discussions vont se poursuivre au cours des prochaines semaines. En 2009, il se peut donc que l'industrie manifeste clairement ses attentes en fibre certifiée. Les producteurs qui ont des questions ou qui souhaitent adhérer à une démarche de certification forestière avec le Syndicat peuvent communiquer à nos bureaux au 418 723-2424.

MARCHÉ DU SCIAGE / COMPARATIF JANVIER À SEPTEMBRE 2007 - 2008

Les conditions du marché du sciage résineux se détériorent davantage. En effet, en comparant les quantités livrées en septembre 2007 avec celle de 2008 à pareille date, les livraisons ont diminué de 41,8 % et le prix moyen a baissé de 16,3 %. Pour les producteurs forestiers, il s'agit d'un manque à gagner de plus de 6,11 M\$ par rapport à l'année précédente. Cependant, pour les feuillus mous, l'on constate une diminution des livraisons de 20,2 %, même si le prix moyen a augmenté de 2,6 % durant la période de janvier à septembre 2008.

SAPIN, ÉPINETTE		
PÉRIODE	QUANTITÉ MCA	PRIX
2007	344 280	34,64 \$
2008	200 350	28,98 \$
	-41,8 %	-16,3 %

CÈDRE, PIN ROUGE&BLANC, MÉLÈZE		
PÉRIODE	QUANTITÉ MCA	PRIX
2007	21 080	32,21 \$
2008	12 909	31,23 \$
	-38,8 %	-3,0 %

FEUILLUS MOUS		
PÉRIODE	QUANTITÉ MCA	PRIX
2007	229 736	23,83 \$
2008	183 221	24,45 \$
	-20,2 %	2,6 %

FEUILLUS DURS		
PÉRIODE	QUANTITÉ MCA	PRIX
2007	79 920	27,47 \$
2008	62 625	26,12 \$
	-21,6 %	-4,9 %

MARCHÉ DU SCIAGE / COMPARATIF JANVIER À SEPTEMBRE POUR LES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES

Globalement, en comparant septembre 2005, année avant la crise forestière, avec septembre 2008, les livraisons aux usines de sciage, toutes essences confondues, ont baissé de près de 60 % et la valeur totale des bois est passée de 41 M \$ à 12 M \$, ce qui signifie une baisse de plus de 70% des revenus des producteurs. Ces chiffres parlent d'eux mêmes; la crise frappe encore plus fort pour ces marchés.

TOUTES ESSENCES			
PÉRIODE	QUANTITÉ MCA	PRIX	REVENUS
2007	675 015	30,04 \$	20 274 615 \$
2008	459 104	26,84 \$	12 324 430 \$
	-32,0 %	-10,6 %	-39,2 %
PÉRIODE	QUANTITÉ MCA	PRIX	REVENUS
2005	1 125 168	37,23 \$	41 895 498 \$
2008	459 104	26,84 \$	12 324 430 \$
	-59,2 %	-27,9 %	-70,6 %

CAMPAGNE ÉLECTORALE LE SYNDICAT INTERPELLE LES CANDIDATS

(suite de la page 1)

Outre la diminution du nombre d'acheteurs et par conséquent, l'augmentation des distances de transport pour les producteurs, le Syndicat a notamment fait valoir la hausse des frais relatifs aux travaux de coupe et à l'entretien des infrastructures routières, démontrant par cette situation le manque à gagner de plus en plus grand pour les producteurs forestiers.

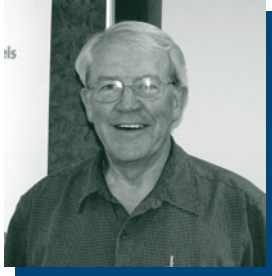
Le président du Syndicat a dit attendre des engagements clairs pour les propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent, rappelant que la forêt privée représentait près de la moitié du territoire forestier et qu'il était inconcevable qu'aucune mesure ne soit mise en place pour ceux et celles qui en vivent. Ajoutons que les dirigeants du Syndicat de la Fédération régionale de l'UPA du Bas-Saint-Laurent invitaient les candidats à une rencontre le 17 novembre dernier afin d'exposer les attentes des producteurs agricoles et forestiers.

PRIX DE LA FIBRE : UNE AUTRE MENACE EN CES TEMPS DIFFICILES

Par ailleurs au cours de cette conférence de presse, le Syndicat a déploré les revendications effectuées par le Conseil de l'industrie forestière et différents intervenants forestiers afin que soit réduit le prix du bois en forêt publique dans le cadre de la réforme du Régime forestier. Cette proposition interpelle directement les producteurs forestiers et les municipalités forestières, selon le président du Syndicat, M. Jean-Louis Gagnon. « Si jamais cette proposition était acceptée, il s'agirait d'une pression supplémentaire pour vendre notre bois à rabais. Ce serait une concurrence déloyale avec le bois de la forêt privée ».

Trois propriétaires forestiers ont joint le conseil d'administration du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent au cours de la dernière année. Nous profitons de cette édition du journal pour vous présenter messieurs Richard d'Auteuil, Daniel Boucher et Langis Larochelle.

M. RICHARD D'AUTEUIL
SECTEUR 2 - SAINT-LÉANDRE



M. Richard d'Auteuil est propriétaire forestier depuis le début des années 1970. Il possède huit lots boisés dans les municipalités de Saint-Léandre, Les

Méchins et Rivière-Madeleine, en Gaspésie. Originaire de Montréal, le producteur a découvert le Bas-Saint-Laurent comme lieu privilégié pour vivre pleinement sa passion de la forêt. Dès l'acquisition de ses lots boisés, M. d'Auteuil s'est inscrit d'abord au Programme du Plan de l'Est. Depuis que ce dernier a pris fin, en 1996, il participe au Programme de mise en valeur des forêts privées.

En plus d'être vice-président de la SER des Monts, M. d'Auteuil fait notamment partie du comité de sélection du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent. Il a aussi collaboré activement à l'organisation d'activités de transfert de connaissances dans son secteur, dans le cadre du programme de l'Agence régionale de mise en valeur. Ses préoccupations comme nouvel administrateur sont de représenter les intérêts des producteurs forestiers de son secteur et de l'ensemble du territoire du Syndicat. Les enjeux liés à la certification forestière et au développement durable sont aussi très importants pour le producteur forestier.

M. LANGIS LAROCHELLE
SECTEUR 7 - POHÉNÉGAMOOK



Originaire de Pohénégamook, M. Langis Larochelle est formateur forestier en entreprise et producteur forestier. Entre les formations qu'il dispense, il

aménage les quelque 240 hectares boisés qu'il possède à Pohénégamook et Rivière-Bleue. Le producteur pour qui la forêt constitue son gagne-pain, considère que la crise forestière amène un lot de défis et d'enjeux importants pour l'avenir et c'est la raison pour laquelle il s'implique au Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent. « La crise est mondiale et cela fait 2 ou 3 ans que les producteurs vivent ça durement ».

M. Larochelle s'inquiète de voir les producteurs se désintéresser de l'aménagement forestier puisque le marché du sciage est à la baisse et qu'ils reçoivent peu de soutien à la mise en valeur de leur forêt. « Dans mon secteur, il y a plusieurs producteurs qui vivent exclusivement de la forêt, qui n'ont pas d'autres sources de revenus. Il faudrait qu'il y ait un soutien supplémentaire pour réaliser des travaux en attendant la reprise du secteur forestier ». L'administrateur croit que le conseil d'administration doit être à l'écoute des recommandations des producteurs forestiers, tout en tenant compte des moyens du Syndicat.

DANIEL BOUCHER
SECTEUR 7 - BIENCOURT



Originaire de Lac-des-Aigles, M. Daniel Boucher travaille comme technologue forestier depuis plus de 20 ans au Groupement forestier de l'Est

du Lac Témiscouata. Il aménage également les lots boisés qu'il possède dans les secteurs de Squatec, Esprit-Saint et Biencourt. De par son travail, il connaît ainsi très bien la forêt privée de son secteur.

M. Boucher considère que les défis à venir sont très grands pour les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent. Dans ce contexte, ses préoccupations comme administrateur du Syndicat vont en premier lieu à la solidarité essentielle dont ces derniers doivent faire preuve en ces temps de crise : « Il faut qu'on se serre les coudes plus que jamais et qu'il s'établisse un plus grand dialogue entre le Syndicat et les producteurs. » Le développement d'un meilleur climat de confiance entre le Syndicat et les producteurs forestiers qu'il représente est selon lui fondamental. Il invite les membres à s'impliquer davantage et à proposer des idées constructives pour relever les défis des mois à venir.

Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre

Réunis en assemblée générale extraordinaire le 10 octobre, les délégués ont refusé à la majorité la proposition relativement à la « Modification du Règlement sur le paiement et la perception de la contribution visant à ce que tous les producteurs visés par le plan paient une contribution de 0,70 \$ pour chaque hectare de superficie forestière ». Mentionnons que cette proposition était issue des travaux d'un comité spécial formé de délégués et d'administrateurs, et ce, suite à une demande de l'assemblée générale annuelle tenue le 1^{er} mai.

FISCALITÉ

LES PRÉLEVÉS QUE VOUS VERSEZ AU SYNDICAT SONT-ILS DÉDUCTIBLES D'IMPÔT ?

Les producteurs forestiers qui déclarent des revenus d'entreprise forestière dans leur rapport d'impôt peuvent réclamer à titre de dépense les contributions versées au Syndicat (état de revenus et de dépenses). Les contributions peuvent en effet être déductibles dans le cas où elles sont raisonnables et se rapportent directement à la réalisation d'un revenu. Exemple : vente de bois, subventions à l'aménagement forestier.

Rappelons qu'un bon nombre de propriétaires de boisés ne considèrent pas opérer une entreprise. Pourtant, lorsqu'ils vendent des produits, lorsqu'ils reçoivent des subventions d'aménagement pour des travaux, lorsqu'ils achètent des fournitures et du matériel, lorsqu'ils assument des dépenses d'entretien et de fonctionnement, ils font exactement ce que fait n'importe quelle entreprise.

Cependant, seuls les producteurs forestiers qui tirent des revenus de leur exploitation forestière peuvent réclamer à titre de dépenses d'entreprise les contributions qu'ils versent au Syndicat. À noter qu'un producteur forestier peut réclamer des dépenses d'entreprise à la condition qu'il exploite une entreprise forestière ayant un espoir raisonnable de profit.

Pour que vos revenus soient considérés comme revenus d'entreprise, vous devez exploiter l'entreprise de manière commerciale, c'est-à-dire que vous devez vous demander si l'activité que vous exercez est suffisamment commerciale pour être considérée comme une source de revenu.

Récupérer les taxes

Finalement, un propriétaire qui exploite son boisé avec un espoir raisonnable de profit devrait s'inscrire à la TPS/TVQ pour récupérer toutes les taxes versées sur les achats reliées à l'aménagement et à l'exploitation de son boisé.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Service de comptabilité et de fiscalité (SCF) de la Fédération régionale de l'UPA, au 418 723-2424.

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

À la demande de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent publie deux articles pour informer les propriétaires de boisés sur la politique d'admissibilité à l'aide financière. Le premier explique pourquoi l'Agence a mis en place une politique d'admissibilité à l'aide financière, son objectif et les moyens à la disposition des propriétaires pour conserver l'admissibilité à l'aide financière. Le second article, qui sera publié en janvier 2009, expliquera comment la politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence est mise en application.

Politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent
par Florent Morin, directeur général

Comme vous le savez, l'Agence administre le Programme de mise en valeur de la forêt privée (travaux d'aménagement et plans d'aménagement) au nom de ses quatre partenaires. Plus de 16 millions de dollars sont investis chaque année au Bas Saint-Laurent par les partenaires de l'Agence que sont les propriétaires forestiers, le gouvernement du Québec, l'industrie forestière et le monde municipal.

Ces partenaires veulent s'assurer que les travaux réalisés sur vos propriétés à l'aide de subventions, soient protégés afin qu'ils donnent les résultats attendus et améliorent le rendement de vos forêts. Ils veulent également s'assurer que les propriétaires qui participent au Programme d'aménagement aient de bonnes pratiques forestières sur l'ensemble de leurs lots.

À la demande du **comité des propriétaires** vous représentant au sein du Syndicat des producteurs forestiers du BSL et de la Fédération des OGC, l'Agence a adopté le 18 mars 2004 : « **La Politique d'admissibilité à l'aide financière** ».

Par cette politique, l'Agence orientera l'aide financière vers les propriétaires qui protègent les travaux réalisés, respectent leur plan d'aménagement, protègent les cours d'eau, les bandes riveraines, les milieux sensibles, les érablières, les cédrières et les arbres trop jeunes pour être récoltés.

Tout propriétaire qui obtient son statut de producteurs forestiers et signe une entente avec un conseiller forestier (O.G.C. ou agent livreur indépendant) est admissible à l'aide financière de l'Agence; **il vous appartient comme propriétaire de conserver cette admissibilité en respectant la politique de l'Agence.**

Par cette politique, l'Agence ne veut pas restreindre votre droit de propriétaire et celui de produire du bois. Par cette politique, l'Agence a décidé de ne plus investir sur des lots dont le propriétaire aurait détruit des travaux subventionnés ou qui aurait de mauvaises pratiques. Ces propriétaires sont une minorité, mais leurs mauvaises pratiques nuisent à l'image de l'ensemble des propriétaires. Également, par cette politique, propriétaires, Conseillers forestiers, Syndicats et Agence, nous pourrions améliorer nos pratiques forestières en protégeant toutes les ressources que renferment vos propriétés, ce qui sera à l'avantage de l'ensemble des propriétaires.

Nous vous recommandons également de consulter votre conseiller forestier avant de réaliser des travaux sur votre propriété couverte par un plan d'aménagement, de manière à respecter la politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence. Votre conseiller forestier est le mieux placé pour vous informer sur cette politique et nous vous recommandons de le consulter pour obtenir plus de précisions et le texte de la politique.

Pour la mise en application de cette politique, l'Agence a formé un comité éthique qui analyse les cas qui lui sont soumis et rend les décisions quant au maintien ou au retrait de l'admissibilité à l'aide financière pour des superficies forestières pour lesquelles le propriétaire n'aurait pas respecté la politique de l'Agence. Ce comité éthique est formé de deux propriétaires désignés par le comité des propriétaires, un représentant du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent et de trois employés de l'Agence.

En terminant, mentionnons que cette politique s'intègre parfaitement à la vision d'avenir que se sont donné, en mars 2003, les propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent et dans la démarche actuelle de certification en forêt privée.

La FINANCIÈRE AGRICOLE

Vous avez un projet d'investissement forestier?

Le programme de financement forestier, élaboré conjointement avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et administré par La Financière agricole du Québec, vise à vous offrir le produit financier le plus avantageux qui soit. Avec un prêt pouvant atteindre jusqu'à 750 000 \$ et garanti à 100 % par La Financière agricole, vous obtenez une aide financière qui vous soutient dans vos projets, et ce, dans une perspective de développement durable de la forêt privée.

Ainsi, vous pourriez :

- acheter des lots boisés ou une entreprise forestière;
- faire l'acquisition de machinerie et d'équipement pour votre aménagement forestier;
- construire ou rénover vos bâtiments;
- réaliser vos travaux d'aménagement en forêt;
- acheter ou racheter des participations (actions, parts sociales);
- ou refinancer des dettes ayant servi à des fins forestières.

Qui est admissible?

Vous pouvez bénéficier du programme de financement forestier de La Financière agricole si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- vous êtes titulaire d'un certificat de producteur forestier ou êtes en voie de l'obtenir;

- vous aménagez ou comptez aménager, seul ou avec d'autres partenaires, un boisé privé d'au moins 60 hectares et en détenez les plans d'aménagement (ou êtes en voie de les obtenir);
- vous présentez un projet, ayant des perspectives de rentabilité à moyen et long terme, qui assure la viabilité de votre entreprise.

La réalisation de vos projets

Nous avons le souci de vous proposer de réels moyens pour concrétiser vos idées. Notre garantie de prêt vous donne accès au financement plus facilement, vous permet d'obtenir les meilleures conditions de prêt et soutient votre entreprise pendant les fluctuations de marché. De plus, vous bénéficiez de services d'experts pendant toute la durée de votre prêt.

Pour plus d'information :
www.fadq.qc.ca

Centre de services de Rimouski

Téléphone : (418) 727-3586
Sans frais : 1 800 749-3646

Centre de services de Rivière-du-Loup

Téléphone : (418) 867-1264
Sans frais : 1 800 749-3646

www.fpbq.qc.ca

Plusieurs informations en quelques clics

La Fédération des producteurs de bois du Québec a réuni en un même endroit plusieurs guides techniques s'adressant aux propriétaires de lots boisés. De nombreux sujets d'intérêts sont abordés, ce qui en fait un important site de références : le revenu forestier, la sylviculture et les opérations forestières, l'aménagement faunique ou encore l'agroforesterie.

www.sphq.ca

L'histoire forestière québécoise en ligne

La Société d'histoire forestière du Québec (SHFQ) met à la disposition des passionnés de l'histoire forestière un site Internet présentant plusieurs documents d'archives. Parcourir le site permet de connaître cet organisme voué à l'histoire forestière et de visionner un court métrage résumant les grandes étapes du développement de la foresterie scientifique à Québec. Si l'on désire télécharger des documents historiques (photos, correspondances anciennes, cartes, etc.), il faut devenir membre. La mission de la SHFQ est de rendre accessibles, au moyen d'une plateforme Internet, des documents d'archives liés à l'histoire forestière au Québec et de promouvoir des recherches dans ce domaine. Elle vise aussi à rassembler les intervenants du milieu forestier afin qu'ils se concertent sur la mise en valeur de la richesse de l'expérience historique québécoise en matière de pratiques forestières.

CERTIFICAT DE PRODUCTEUR PÉRIODE DE RENOUVELLEMENT

Depuis l'été dernier, des propriétaires forestiers ont peut-être reçu l'un des avis suivants : un avis de renouvellement de plan d'aménagement, un avis de renouvellement de plan d'aménagement et de certificat de producteur, ou encore, un avis de renouvellement de certificat de producteur forestier.

Dans les trois cas, les documents requis doivent être retournés au Syndicat en respectant les dates limites indiquées. Nous vous rappelons qu'il est important de suivre correctement les procédures indiquées afin d'éviter des délais inutiles dans le traitement de votre dossier. Ceux et celles qui n'auront pas respecté cette date d'échéance verront l'enregistrement du ou des lots de leur plan d'aménagement annulé(s), ce qui pourrait même occasionner, dans certains cas, leur non-reconnaissance au certificat de producteur forestier.

D'autre part, prenez note que le projet de modification de règlement concernant les frais exigibles n'a pas encore été adopté par le ministre des ressources naturelles et de la Faune. Ainsi, les demandes d'enregistrement reçues devront être traitées selon les modalités actuellement en vigueur, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Si certains aspects ne vous semblent pas clairs, nous vous invitons à communiquer avec le responsable de l'analyse des dossiers, Mme Louise T. Dumais, au (418) 723-2424.

SERVICES aux membres

Escomptes aux membres sur marchandise à prix régulier sur présentation de la carte de membre du Syndicat des producteurs forestiers

GAZ-O-BAR Tarifs préférentiels pour les membres

Les membres du Syndicat bénéficient maintenant d'un rabais de 3 % sur leurs achats dans toutes les succursales du Groupe Gaz-O-Bar (à l'exception des produits en vrac). Pour bénéficier de ce privilège, il s'agit tout simplement d'être membre du Syndicat et de remplir un formulaire de demande de la carte de crédit Gaz-O-Bar (Combo). Ces formulaires sont disponibles au Syndicat. Contactez-nous : 418 723-2424; courriel : spfbsl@upa.qc.ca.

Basques Rivière-du-Loup Témiscouata

- ◆ **PELLETIER MOTO-SPORT INC.** 356, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup ☎ (418) 867-4611
 - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires d'équipements forestiers.
 - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires de VTT.
- ◆ **ROGER A. PELLETIER INC.** 6, rue des Érables, Cabano ☎ (418) 854-2680
 - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires d'équipements forestiers.
 - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires de VTT.
- ◆ **GARAGE GASTON DUBÉ** 122, rue Grande-Ligne Nord, Saint-Cyprien ☎ (418) 963-5088
 - ✓ 2 % de rabais sur tous les services de mécanique générale, incluant pièces.
- ◆ **GAZ-O-BAR SAINT-CYPRIEN** 124, rue Grande-Ligne Nord, Saint-Cyprien ☎ (418) 963-3253
 - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires de scie à chaîne.
 - ✓ 10 % de rabais sur les vêtements de travail.
- ◆ **RIOU MACHINERIE INC.** 25, rue Principale Ouest, Saint-Simon ☎ (418) 738-2868
 - ✓ 10 % de rabais ou 6 mois sans frais, sans intérêt sur les produits « Husqvarna ».

Avignon Matane Matapédia

- ◆ **ZÉNON FORTIN INC.** 874, av. du Phare E., Matane ☎ (418) 562-3072 | Fax (418) 562-9075
 - ✓ 10 % sur les barres « Oregon » et « Dolmar » ainsi que sur les huiles pour scies à chaîne.
- ◆ **LES ÉQUIPEMENTS CLARENCE LAPOINTE INC.** 137, boul. Dion, Matane ☎ (418) 562-1031
 - ✓ 5 % de rabais sur tous les produits « Oregon ».
- ◆ **ADRIEN BEAULIEU ET FILS INC.** 46, Boulay, C.P. 40, Sayabec ☎ (418) 536-5710
 - ✓ 10 % de rabais sur gants, pantalon et casque de sécurité.
 - ✓ 10 % de rabais sur les lames de débroussailleuse.
- ◆ **ANDRÉ HALLÉ ET FILS** 121, boul. St-Benoît Est, Amqui ☎ (418) 629-4111
 - ✓ 5 % de rabais sur les produits « Oregon » et « SANDVIK ».
- ◆ **GARAGE YVAN THIBEAULT** 80, rue du Parc, Amqui ☎ (418) 629-3139
 - ✓ 10 % sur les pneus de VTT.
- ◆ **BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR** 157, boul. St-Benoît Est, Amqui ☎ (418) 629-4009
 - ✓ 10 % de rabais sur les casques, dossards, bretelles, pantalons et gants de sécurité.
 - ✓ 5 % de rabais sur toutes les bottes de travail.
 - ✓ Taxes incluses sur toutes les chemises à carreaux, vestes sans manches et bas de laine.
- ◆ **LOUIS-PHILIPPE VALCOURT SCIES À CHAÎNE** 219, rue Gendron, Saint-Léon-le-Grand ☎ (418) 743-5212
 - ✓ 10 % sur bottes et vêtements de sécurité.
 - ✓ 10 % sur les accessoires d'équipements forestiers.
 - Lorsque ces articles sont offerts à prix réduit, un rabais supplémentaire de 5 % est accordé aux membres du Syndicat.
- ◆ **MINI-MÉCANIK** 347, Bellevue Est, Les Méchins ☎ (418) 729-1333
 - ✓ 10 % sur le prix de détail régulier des scies mécaniques et des débroussailleuses sur tous les modèles en magasin.
 - ✓ 10 % sur les accessoires d'équipements forestiers.
 - ✓ 5 % sur les bottes de travail.
- ◆ **GARAGE YVON DESROSIERS** 282, St-Jacques Nord, Causapscal ☎ (418) 756-3728
 - ✓ 5 % de rabais sur les produits forestiers « Jonhsred ».

Rimouski-Neigette La Mitis

- ◆ **LES ENTREPRISES J.E. GOULET** 17, rue Saint-Alphonse, Luceville ☎ (418) 739-4219
 - ✓ 20 % sur les produits et équipements de travail en forêt.
- ◆ **CENTRE DU PETIT MOTEUR** 132, rang Bélanger, Saint-Gabriel ☎ (418) 798-8477
 - ✓ 10 % de rabais sur les vêtements de travail.
 - ✓ 10 % de rabais sur les accessoires d'équipements forestiers (crochets, leviers, etc.)
- ◆ **SÉCURITÉ-MÉDIC ENR.** 312, av. Léonidas, Rimouski ☎ (418) 723-5222 | 1 800 463-0995
 - Tarifs privilégiés pour les membres à la boutique du travailleur.
 - Unité mobile pour tout le Bas-Saint-Laurent : 1 800 463-0955
- ◆ **JMB DISTRIBUTION** ◆ 453, boul. Ste-Anne, Rimouski ☎ (418) 723-4446
 - ✓ 10 % de rabais sur toutes les batteries de VTT, motoneige, tondeuse et tracteur de jardin ainsi que sur les batteries de motocyclettes (à l'exception de la série Odyssey).
- ◆ **LES ATELIERS CSP INC.** 369, rang 4 Est, Saint-Valérien ☎ (418) 736-4843
 - ✓ 10 % de rabais sur les pièces de scie mécanique et de débroussailleuse « Husqvarna ».

Huile à chaîne biodégradable

Les entreprises suivantes ont accepté de participer à la vente de l'huile à chaîne biodégradable distribuée par Tribospec Canada inc.

Prix : légère : 2,85\$/litre; médium : 3,05\$/litre; lourde : 3,25\$/litre

- ◆ **LES ÉQUIPEMENTS CLARENCE LAPOINTE** 137, boul. Dion, Matane
- ◆ **ANDRÉ HALLÉ & FILS** 121, boul. St-Benoît Est, Amqui
- ◆ **PIÈCES AUTO ROGER ST-PIERRE INC.** 173, rue St-Germain Ouest, Rimouski

Perspectives Forêts

est publié par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

Tirage : 9 700 exemplaires

RÉDACTION : Nancy Proulx

COLLABORATION : Jean Tremblay, Robin Lavoie, Gisèle Marquis

MONTAGE : Sygif.COMM, division du Groupe SYGIF inc.

IMPRESSION : Alliance 9000



SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5
Téléphone : (418) 723-2424
Télécopieur : (418) 722-3552
Courriel : spfbsl@upa.qc.ca | www.spfbsl.com

Numéro de convention 40018152